

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du mardi 22 février 2011**

**COMPTE-RENDU**

**(Synthèse des décisions et débats)**

Sur convocation en date du 16 février 2011, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 22 février 2011, à 20h 30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard PERRET, le Maire.

Etaient présents. Mesdames, Messieurs :

BOUCHER Jean-Paul	COLIN Anne-Sophie	MEILLON Yves
BREVET Michel	CONNORD Odile	MICHON Philippe
CADEL Marielle	GOUJON Maryse	MORIN Philippe
CHANEL Carine	JANODY Patrice	PELLET Jean-Claude
CHATARD Christian	JOBAZET Jean-Louis	PERRIN Annie
CHENE Nicole	JOLY Philippe	PERROUD Patrice
CHESNEL Françoise	LAUPRETRE Patrick	RIBOT Noëlle
CHEVILLARD Jean-Luc	LAURENT Claude	SAUCOURT Elvire
CLEMENT Catherine		

Etaient absents excusés : Mesdames, Messieurs :

- CHARNAY Pierre a donné pouvoir à PELLET Jean-Claude
- MERLE Emmanuelle a donné pouvoir à COLIN Anne-Sophie
- PAUGET Isabelle a donné pouvoir à CADEL Marielle

**Secrétaire de séance :** Anne Sophie COLIN

**Date d'affichage :** mardi 1<sup>er</sup> mars 2010

Monsieur le Maire a ouvert la séance en faisant part à l'Assemblée d'un message d'un résident de l'immeuble du Jugnon demandant qu'il y ait moins de bruit en fin de séance, notamment du fait du déplacement des chaises. En effet, les chaises sont lourdes et leur frottement au sol est sonore. De fait, chacun portera une attention particulière à déplacer sa chaise avec précaution.

Puis, il a cédé la parole à Mme Françoise CHESNEL qui a souhaité faire une déclaration. Elle et son mari remercient tous les membres du Conseil Municipal pour leur gentillesse, leurs gestes et l'attention qu'ils ont manifestés, après le décès de leur fils. A cette occasion, elle a mesuré que l'amitié et l'affection sont des biens précieux. Monsieur le Maire lui a souhaité bon courage et l'a assuré de son soutien.

Mr le Maire a ensuite informé l'Assemblée que le Tribunal Administratif a annulé très récemment le plan départemental d'élimination des déchets. En conséquence, c'est le plan arrêté en 2002 qui est

désormais applicable. Il est difficile à ce jour de mesurer les conséquences de cette décision. Le Conseil Syndical se réunira bientôt à Chazey/Ain. Il ne manquera pas d'informer le Conseil Municipal sur l'évolution du dossier.

Sur proposition de Mr. le Maire, le Conseil Municipal a inscrit deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Notification d'une seconde aide dans le cadre de l'OPAH
- Présentation de l'avant projet définitif de la maison de santé par Mme Anne-Sophie COLIN

### **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2011 a été adopté à l'unanimité.

Mme CARRON, Directrice Générale des Services, a précisé qu'une erreur s'étant glissée dans le compte rendu, question n°3 relative à la composition du CCAS, elle a rédigé et distribué en séance un erratum.

### **2. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER DANS LES COMMISSIONS THEMATIQUES DE BOURG-EN-BRESSE AGGLOMERATION**

ENTENDU le rapport de Mr le Maire sur la composition des commissions thématiques de Bourg-en-Bresse Agglomération,

CONSIDERANT que suite au départ de Mme BERTIN et son remplacement par Mme SAUCOURT, il convient d'arrêter à nouveau le tableau des représentants de la commune dans les commissions thématiques de Bourg-en-Bresse Agglomération,

CONSIDERANT que la commission « coopération internationale » a été créée par Bourg-en-Bresse Agglomération et qu'il convient de mettre à jour le tableau des membres du Conseil Municipal représentant la commune dans les différentes commissions thématiques de Bourg-en-Bresse Agglomération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DESIGNE Mme Elvire SAUCOURT comme représentante du Conseil Municipal dans les commissions thématiques de Bourg-en-Bresse Agglomération « Transports et déplacement » et « Emploi – insertion et formation »

VALIDE le tableau tel qu'annexé ci-joint comprenant toutes les commissions y compris celle en charge de la coopération internationale créée récemment,

PRECISE que le tableau sera transmis à Bourg-en-Bresse Agglomération.

*Débat :*

*Suite à l'intervention de **Mr. Philippe MICHON**, conseiller municipal de l'équipe minoritaire, le Conseil Municipal a décidé d'ajouter la commission « coopération internationale » au tableau des représentants de la commune de VIRIAT aux commissions thématiques de Bourg-en-Bresse Agglomération.*

### **3. TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX DE LA ZAC DE LA CHAMBIERE : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE BOURG-EN-BRESSE AGGLOMERATION**

ENTENDU le rapport de Mr. Patrice JANODY, conseiller municipal délégué à l'assainissement,

VU la délibération du 12 février 2001 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse a décidé la remise des ouvrages d'assainissement de la zone d'activité de la Chambière aux communes sur lesquelles ils sont implantés, soit Saint-Denis-Lès-Bourg et Viriat.

CONSIDERANT que ces réseaux étant vétustes, la commune, avant d'accepter a demandé la participation de la Communauté d'Agglomération à la réfection nécessaire du réseau.

VU sa délibération du 24 juillet 2007 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage totale des travaux qui seront effectués sur son territoire et sur celui de la commune de Saint-Denis-Lès-Bourg ;

VU sa délibération du 28 juillet 2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la reprise des réseaux de la Chambière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et approuvé les conditions de cette reprise prévoyant notamment un financement de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2010 approuvant le versement d'un fonds de concours à la commune de Viriat pour les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de la ZAC de la Chambière selon les modalités suivantes :

- montant du fonds de concours : 50% des dépenses restant à charge de la commune, déduction faite des aides éventuellement perçues, les dépenses étant évaluées à ce jour à 430 656€HT ;
- versement d'un 1<sup>er</sup> acompte de 50% au démarrage des travaux sur présentation de l'ordre de service,
- versement du solde au vu d'un état des dépenses réelles visé par le comptable public auquel seront joints les Décomptes Généraux Définitifs des marchés.

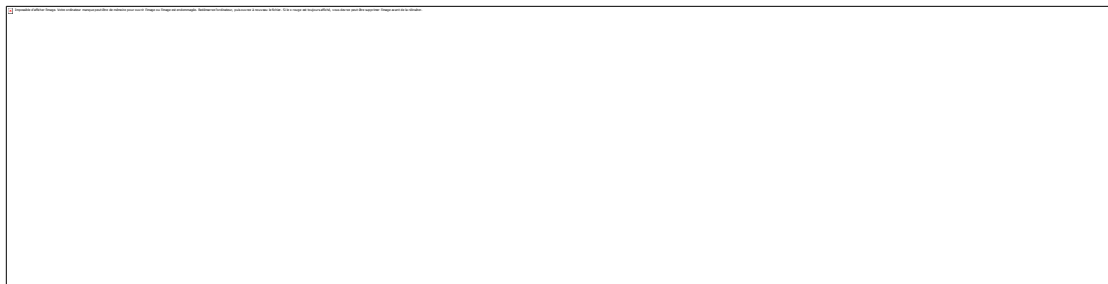
VU l'article 5216-5 du code général des collectivités locales qui prévoit : « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

CONSIDERANT que le coût total de l'opération est estimé à 430 656€HT, que les aides financières sollicitées auprès du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'Eau n'ont pas été obtenues, et qu'en conséquence, le reste à charge de la commune est égal au montant total estimé des travaux,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le versement d'un fonds de concours par Bourg-en-Bresse Agglomération à la commune de VIRIAT selon les modalités définies ci-dessus pour les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées ZAC de la Chambière,

VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessous :



PRECISE que selon la convention du 28 avril 2009 passée avec la commune de St Denis les Bourg, celle-ci remboursera le montant des travaux de réhabilitation des réseaux de la ZAC de la Chambière se trouvant sur son territoire ; que ce remboursement, égal au montant des travaux moins les recettes perçues, est aujourd'hui estimé à 17.705€.

4. **BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FAMILLES AU STADE BRICHON**

ENTENDU le rapport de Mr. Jean-Luc CHEVILLARD, adjoint au maire délégué à l'urbanisme,

VU sa délibération en date du 22 juin 2010 prescrivant la révision simplifiée du PLU en vue de la construction de la salle des familles, énonçant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation;

CONSIDERANT que des réunions d'examen conjoint avec les services de l'Etat se sont tenues les 22 novembre et 7 décembre 2010.

VU le bilan de concertation et les conclusions du commissaire enquêteur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de tirer le bilan de la concertation et d'approuver la révision simplifiée du PLU telle que présentée,

PRECISE que, conformément aux articles R. 123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera également publiée au recueil des actes administratifs.

PRECISE que le dossier de révision simplifiée du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

*Débat :*

*A la question de **Mr. Yves MEILLON**, conseiller municipal de l'équipe minoritaire, sur la nature de l'accord trouvé avec l'agriculteur exploitant les terrains jouxtant le stade Brichon, **Mr. Jean-Luc CHEVILLARD**, adjoint au maire délégué à l'urbanisme et bâtiments, a répondu que l'agriculteur est d'accord pour que toute évolution de son activité s'organise plutôt au nord de son exploitation actuelle afin que les deux structures ne se gênent pas et que le périmètre de réciprocity soit respecté.*

5. **NOUVELLE REVISION SIMPLIFIEE DU PLU POUR L'EVOLUTION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER**

ENTENDU le rapport de Mr. Jean-Luc CHEVILLARD, adjoint au maire délégué à l'urbanisme,

CONSIDERANT que le centre hospitalier de Fleyriat, retenu dans le cadre de l'opération « Hôpital 2012 », projette de nouvelles constructions et le réaménagement des accès au site, de la circulation intérieure et des stationnements automobiles.

CONSIDERANT qu'il conviendrait d'apporter quelques modifications au règlement de la zone UBHPU du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation de ce projet, notamment, sur l'article 11 « Aspect de construire » concernant l'installation de capteurs photovoltaïques en superstructure sur les toitures des bâtiments,

VU les articles L.123-13, R.123-21-1 et L.300-2 du code de l'urbanisme,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

VALIDE les objectifs poursuivis : actualiser le règlement de la zone UBHPU afin qu'il soit cohérent avec le programme de construction prévu à l'opération « Hôpital 2012 »,

APPROUVE les modalités de concertation prévues par l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante : affichage en Mairie, affichage sur le site internet de la Mairie.

PRECISE que le conseil municipal se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

AUTORISE Mr. le Maire à passer un marché de prestation de service avec le bureau d'étude 2BR spécialisé en urbanisme qui préparera le dossier et suivra la procédure.

*Débat :*

**Mr Jean-Luc CHEVILLARD** a précisé qu'il s'agit pour l'hôpital d'un projet estimé à 140 millions d'euros dont la réalisation se fera par phases :

- 1- construction d'un bâtiment administratif,
- 2- Réhabilitation de l'hôpital,
- 3- Construction de deux plateaux, l'un technique, l'autre logistique (cuisine, blanchisserie...)

Le risque de non concordance du PLU communal avec le projet architectural est avéré. Les services de l'Etat et les maîtres d'œuvre ont travaillé sur le sujet.

**6. REMBOURSEMENT DE LA TLE SUITE A ANNULATION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

ENTENDU le rapport de Mr. Jean-Luc CHEVILLARD, adjoint au maire délégué à l'urbanisme,

VU la demande de Mr Pierre CHARNAY qui, suite à l'abandon de son projet de construction rue Jacques Prévert ayant fait l'objet du permis de construire n° PC 001 451 08 D0060, demande le remboursement de la 1<sup>ère</sup> échéance de la Taxe Locale d'Equipement d'un montant de 1890€ et l'annulation du solde restant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de rembourser à Mr Pierre CHARNAY, domicilié 7 rue des Ménétriers à Bourg-en-Bresse, la TLE déjà perçue d'un montant de 1890€ et d'annuler le solde restant à payer de 1613€.

AUTORISE Mr le Maire à signer tout document nécessaire pour l'application de cette décision.

**7. DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES**

ENTENDU le rapport de Mr. Philippe MORIN, adjoint au maire délégué à la voirie,

CONSIDERANT qu'il convient de fournir une adresse aux futurs habitants des lotissements en cours d'achèvement ou en prévision,

CONSIDERANT que les services de « La Poste » attendent cette dénomination afin de disposer d'une adresse postale précise pour la distribution du courrier,

VU les propositions de la commission « Voirie » réunie le 8 février

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

VALIDE les propositions de dénomination ci-dessous :

_ Lotissement « Charnay » route de Marboz	Allée des Hauts de la Perrinche
_ Opération de Bourg Habitat rue de la Source	Allée des Bégonias
_ Lotissement « Genessay » rue de Majornas	Allée du Petit Fort
_ Lotissement « Gobet » Chemin des Murailles	Allée des Murailles
_ Lotissement « Lager » rue de Majornas	Allée de Majornas
_ Officialisation de la dénomination du « chemin des routes » qui relie la rue de Majornas au chemin de Champagne	

DEMANDE aux services techniques de mettre en place la signalétique correspondante.

**8. AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES FIXANT LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'ACCUEIL DES JEUNES DE 4 A 17 ANS – MODIFICATION DU TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE APPLIQUE AU CENTRE DE LOISIRS DE VIRIAT**

ENTENDU le rapport de Mme Odile CONNORD, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse

CONSIDERANT que suite au dernier Comité de Pilotage avec l'AFRV il est proposé de modifier la convention entre la commune et l'association Familles Rurales et de modifier le tarif de restauration appliqué aux repas servis au centre de loisirs pour prendre en compte les difficultés rencontrées par cette dernière en termes d'organisation et de financement.

VU la convention fixant les modalités de financement de l'accueil des jeunes de 4 à 17 ans passée avec l'AFRV en date du 7 septembre 2009,

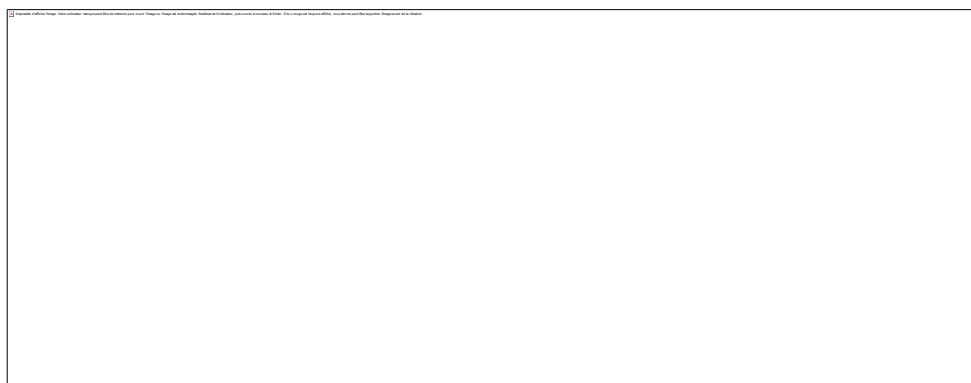
VU le projet d'avant n° 2 à cette convention,

VU sa délibération en date du 21 décembre 2010 fixant les tarifs du restaurant scolaire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 voix contre),**

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 10500€ correspondant à la moitié du déficit constaté par l'association en 2010 sur le secteur jeunesse ;

DECIDE l'abaissement du tarif du repas du restaurant scolaire facturé à l'association pour les repas pris par les enfants de l'accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. En conséquence, le tableau des tarifs du restaurant scolaire sera le suivant à compter du lundi 28 février 2011.



APPROUVE l'avenant n°2 à la convention passée avec l'AFRV fixant les modalités de financement de l'accueil des jeunes de 4 à 17 ans et AUTORISE Mr. le Maire à la signer.

AUTORISE Mr le Maire à engager, liquider mandater les dépenses correspondantes.

*Débats :*

*A la question de **Mr Patrice PERROUD**, conseiller municipal de l'équipe minoritaire, sur ce que pourront faire les jeunes de 11 à 17 ans, si l'AFRV n'organise pas d'activité, notamment cet été, **Mme Odile CONNORD**, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse, a répondu que l'AFRV pourra proposer aux jeunes de s'inscrire sur des camps organisés par la Fédération des associations Familiales Rurales.*

***Mme Odile CONNORD** a précisé qu'au dernier comité de pilotage il a été décidé de travailler en commun, avec l'AFRV sur un programme d'actions en direction des jeunes, en se basant sur les informations fournies par l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisé sur les communes de la première couronne de Bourg-en-Bresse et en prenant l'attache de la CAF. Elle a rappelé qu'en 2010, l'AFRV n'a réalisé, sur le secteur jeunes, que 1600 heures, sur les 6000 prévues au contrat enfance/jeunesse, dont 800 ont été organisées par Christelle BROQUELAIRE, coordonnatrice enfance-jeunesse communale, sur les projets d'échange avec Voinesti et Sorbolo. Les heures non réalisées sur le secteur « jeunes » induisent une baisse des recettes, et notamment de l'aide versée par la CAF.*

***Mr Philippe MICHON**, conseiller municipal de l'équipe minoritaire, a expliqué que les activités de l'AFRV, réalisées grâce au travail des bénévoles de l'association, intéressent toute la population viriatie. Le bilan financier de l'année 2010 présentant un déficit qui n'est pas uniquement lié au secteur jeunesse, il s'est réjoui de l'augmentation de la prestation de service versée par la commune et a proposé que celle-ci prenne en charge la totalité du déficit plutôt que la moitié.*

***Mr le Maire** a regretté l'absence du groupe minoritaire en commission. Il aurait souhaité que les propositions du groupe minoritaire soient formulées dans ce cadre. Il a rappelé qu'en 2009 la question de la reprise du secteur jeunesse par l'AFRV s'était déjà posée et que des propositions constructives avaient été faites par la commune. Les estimations financières réalisées par les services communaux sur la base des données transmises par l'association montraient que la participation communale (prestation de service) décidée par le Conseil Municipal à l'époque, devait permettre l'équilibre financier. La sonnette d'alarme avait été tirée concernant le secteur « jeunes ».*

***Mme Odile CONNORD** a précisé que l'avenant n°2 à la convention prévoit désormais que la commune versera un montant minimum de prestation de service, que l'AFRV réalise ou pas les heures/enfants. Elle a confirmé que le travail réalisé avec l'association est énorme et que les parties étaient arrivées à un accord sur la prise en charge du déficit du secteur « jeunes ».*

***Mr Patrice PERROUD** a remarqué que le financement de l'AFRV reste, selon lui, raisonnable eu égard aux sommes versées en investissement dans les domaines du sport et de la culture, et a dit ne pas comprendre pourquoi la commune ne pourrait pas s'engager à prendre en charge la totalité du déficit de l'association.*

***Mr le Maire** a répondu que la proposition faite est basée sur un accord entre les deux parties et qu'il ne voit pas pourquoi le remettre en cause. Il a ajouté que l'avenant 2 à la convention augmente fortement la participation de la commune au financement du centre de loisirs : augmentation de la prestation de service communale / enfant accueilli, avec une aide plancher, diminution du tarif de restauration. Il a rappelé que pour 2010, il n'était pas prévu que la commune prenne part au financement d'un déficit de l'AFRV. Après négociation, elle souhaite en porter la moitié afin d'assurer la pérennisation des activités de l'association et fait un effort sensible pour l'année 2011.*

***Mme Odile CONNORD** a expliqué que le déficit creusé par l'AFRV touche essentiellement le secteur « jeunes » parce que le poste du directeur émerge à 30% sur ce domaine d'activité de l'association et*

que, parallèlement, le nombre d'heures d'accueil des jeunes est très insuffisant. Un travail commun entre l'AFRV, la commune et leurs partenaires est nécessaire afin de trouver des solutions pour continuer d'offrir ce service en direction des jeunes viriatés de 11 à 17 ans.

**Mr. le Maire** a ajouté que ces discussions auraient dû avoir lieu en commission des affaires sociales parce que c'est un dossier très complexe qui a nécessité beaucoup de travail. Il a rappelé que l'AFRV est d'accord sur l'ensemble des propositions qui devraient amener à l'équilibre des comptes de l'association et que par ailleurs, la commune ne porte aucune responsabilité dans la baisse constatée des heures d'accueil des jeunes réalisées par l'AFRV. Sur la base de ces considérations, il a demandé la validation de l'accord trouvé et l'approbation de l'avenant n°2 à la convention passée avec l'association Familles Rurales. En conclusion il a demandé aux membres de l'équipe minoritaire de participer désormais au travail réalisé au sein des commissions communales.

#### **9. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES SE RENDANT SUR LA PISTE DE PREVENTION ROUTIERE : CONVENTION AVEC LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE**

ENTENDU le rapport de Mme Odile CONNORD, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse,

VU le projet de convention avec la ville de Bourg-en-Bresse concernant les modalités de remboursement des frais de transport des élèves des écoles jusqu'à la piste de sécurité routière,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la convention à passer avec la ville de Bourg-en-Bresse concernant les modalités de remboursement des frais de transport des élèves des écoles jusqu'à la piste de sécurité routière,

AUTORISE Mr le Maire à la signer,

AUTORISE Mr le Maire à engager, liquider mandater la dépense correspondante.

*Débat :*

A la question de **Mr Patrick LAUPRETRE** qui a souhaité savoir pourquoi ces transports ne sont pas mutualisés au niveau de Bourg-en-Bresse Agglomération, **Mr le Maire** a répondu qu'il faudrait pour cela que la compétence et la piste de prévention routière soient transférées à la Communauté d'Agglomération, ce qui n'est pas envisagé aujourd'hui.

#### **10. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DELEGATION INTERDEPARTEMENTALE DU CNFPT RHONE-ALPES LYON POUR L'ORGANISATION DE LA FORMATION TERRITORIALISEE EN DIRECTION DES AGENTS DE CATEGORIE C**

ENTENDU le rapport de Mr. le Maire,  
CONSIDERANT que l'antenne de l'Ain du CNFPT souhaite organiser certains stages prévus au catalogue sur le territoire des communes afin de favoriser l'accès à la formation des agents de catégorie C,.

CONSIDERANT que, dans ce cadre, deux actions de formations pourraient être accueillies à Viriat en 2011 et 2012 concernant : la communication avec les parents pour les professionnels de la petite enfance, d'une part, l'entretien des installations d'arrosage automatique pour les agents des espaces verts, d'autre part,



VU le projet de convention avec le CNFPT concernant les modalités d'organisation de ces sessions et notamment : la mise à disposition gratuite d'une salle équipée du matériel nécessaire, la désignation d'un agent comme contact permanent dans la collectivité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de partenariat avec la délégation interdépartementale du CNFPT Rhône-Alpes Lyon relative à la délocalisation des actions de formation de l'antenne de l'Ain du CNFPT sur les territoires du département,

AUTORISE Mr le Maire à la signer, ainsi que tout document connexe.

**11. VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION ZA N°10 A LA SOCIETE TOTAL : CONSULTATION DE FRANCE DOMAINE ET ADOPTION DU PRINCIPE DE LA CESSION ET DE SES MODALITES**

ENTENDU le rapport de Mr. Philippe MORIN, adjoint au maire délégué à la voirie,

VU le courrier en date du 7 janvier 2011 par lequel la société Total demande à la commune la possibilité d'acquérir la partie du bief qui se trouve dans la nouvelle emprise de sa propriété aux Greffets, parcelle cadastrée ZA 10.

CONSIDERANT que l'entretien de ce bief, propriété de la commune de Viriat, est désormais impossible parce que les agents communaux ne peuvent pas entrer dans l'enceinte du site de stockage d'éthylène,

CONSIDERANT que la Sté TOTAL s'est engagée à en assurer l'entretien, voire à réaliser un busage pour maintenir la collecte et l'écoulement des eaux pluviales, et à prendre à sa charge le montant des frais inhérents à cette vente,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de la cession d'une partie de la parcelle ZA 10 à la société Total,

AUTORISE Mr le Maire à engager les démarches permettant cette vente et notamment à solliciter l'estimation de la valeur vénale du bien auprès de France Domaine.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

### **- Equipement des sapeurs pompiers de Viriat, demande de subvention au SDIS**

ENTENDU le rapport de Mr Michel BREVET, adjoint au maire délégué à la sécurité,

CONSIDERANT que le SDIS a reconduit en 2010 son programme d'aide aux communes,

CONSIDERANT que la commune a acquis le matériel suivant pour le Centre de Premier secours : deux casques (550.38€HT) et un défibrillateur (1721.40€HT).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

SOLLICITE l'aide financière du SDIS de l'Ain à hauteur de 60% sur les casques, soit 330.23€, et 30% sur le défibrillateur, soit 516.42€ ; un total de 846.65€.

AUTORISE Mr. le Maire à signer tout document nécessaire.

*Débat :*

*Afin de répondre aux questions de plusieurs conseillers municipaux, Mr. le Maire a expliqué que des défibrillateurs ont parallèlement été acquis pour équiper les bâtiments communaux, dont un pour la salle des fêtes.*

### **- Notification d'une aide dans le cadre de l'OPAH**

VU les courriers en dates des 14 et 21 février 2011 par lesquels Bourg-en-Bresse Agglomération a informé que dans le cadre de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la commune peut notifier deux aides à des propriétaires bailleurs pour la réhabilitation et la création de logements,

VU sa délibération en date du 22 février 2005 relative à la participation communale aux travaux de réhabilitation de logements par les propriétaires et à la signature de la convention avec l'ANAH,

VU la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain de l'Agglo signée avec l'Etat, l'ANAH et les communes du territoire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ATTRIBUE à Mr Pascal ZIEGELBAUM, propriétaire bailleur, pour la réhabilitation d'un logement vacant en loyer conventionné, sis 2795 route de Crangeat, une subvention de 4832€ équivalente à 5% de la dépense prévisionnelle subventionnée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ;

ATTRIBUE à Mr Landry ROBIN, propriétaire bailleur, pour la réhabilitation d'un logement vacant divisé en 3 logements et la création de 2 logements en loyer conventionné, sis 190 chemin de Besserel, une subvention de 15 033€ équivalente à 5% de la dépense prévisionnelle subventionnée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la dépense correspondante,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette aide.

- **Présentation de l'avant projet définitif de la maison de santé**

ENTENDU le rapport de Mme Anne-Sophie COLIN, conseillère municipale déléguée à la création d'une maison de santé,

VU les plans et coupes de l'avant projet définitif transmis par Mr COGNAULT, maître d'œuvre de l'opération,

CONSIDERANT que l'avant projet définitif de la maison de santé a été validé par les membres de la commission ad hoc et par les professionnels de santé associés au projet,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Mr Philippe MICHON n'ayant pas pris part au vote**

APPROUVE l'avant projet définitif de la maison de santé et les plans présentés,

AUTORISE Mr le Maire à mettre en œuvre la procédure de consultation des entreprises dans la perspective de la passation du marché de travaux sous la forme d'un appel d'offres ouvert,

PRECISE que pour le dossier de consultation des entreprises, l'avant projet définitif présenté pourra subir quelques modifications ne remettant pas en cause les grands principes architecturaux et l'économie globale du projet.

*Débat :*

*En réponse aux questions des membres de l'Assemblée, Mr Jean-Luc CHEVILLARD, adjoint au maire délégué à l'urbanisme et aux bâtiments, a exposé que le début des travaux est prévu au plus tard en septembre 2011, après validation de l'APD et purge du délai de 6 mois lié au dépôt du permis de construire. Il a ajouté que la commission bâtiment n'a pas été saisie pour l'examen de ce projet, parce que la commission « maison de santé » associant les professionnels de santé y a travaillé et qu'il convenait de ne pas remettre en cause ce qui avait été arrêté.*

*Mr le Maire a ajouté que les professionnels de santé ont défini leurs besoins très précisément pour aboutir à ce projet qui suscite l'accord de tous.*

*Mr Claude LAURENT, adjoint au maire délégué aux finances, a proposé qu'une fois que ce travail de longue haleine avec les professionnels de santé a abouti, le dossier revienne à terme à la commission « bâtiments ».*

### **13. ACTE DE GESTION DE MAIRE**

Mr le Maire a informé le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 25 mars 2008 il a :

- attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de pistes pour les déplacements doux routes de Bourg, route des Greffets et route de Paris à l'équipe ayant fait la meilleure offre, le Cabinet « AXIS » de Mézériat, pour le prix de 27.200,00 € HT soit 32.531,20€TTC ce qui représente 3.20 % du montant estimé des travaux.

*MM Philippe MORIN, adjoint au maire délégué à la voirie, Jean-Paul BOUCHER, conseiller municipal délégués aux déplacements « doux », ont précisé que les travaux envisagés concernent aussi la voirie et la sécurisation des entrées de village au niveau desquelles plusieurs accidents se sont produits, heureusement sans gravité pour les personnes à ce jour. Ils ont indiqué que l'estimation de 850 000€ reste pour l'instant forfaitaire.*

- Encaisser le remboursement d'indemnités journalières, d'un montant de 20594.79€ versé par Gras Savoy, l'assureur de la commune concernant le risque statutaire.

#### **14. COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS, DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX, DES COMMISSIONS...**

**Mr Jean-Luc CHEVILLARD**, adjoint au maire délégué à l'urbanisme et aux bâtiments, a expliqué que les travaux intérieurs dans les gymnases des Carronniers sont à ce jour terminés et que les travaux extérieurs restent à finir ; les commissions d'accessibilité et de sécurité seront bientôt convoquées.

Il a exposé aussi qu'à la salle des fêtes, la salle des P'tits Potins est presque terminée et qu'il reste à installer les nouvelles huisseries ainsi qu'à la salle André Chanel.

Concernant la commission « transport » de Bourg-en-Bresse Agglomération, il a rapporté que la ligne n°6 desservant VIRIAT connaît l'évolution la plus forte avec 7.2% de voyageurs en plus, que la ligne pastelle n°54 est la seconde ligne après celle de Bourg-en-Bresse, comptabilisant le plus de déplacements ; elle présente aussi le plus fort taux d'évolution avec 11% de voyageurs en plus. Il a précisé que Vivatel, le service à disposition des personnes à mobilité réduite, compte 19 adhérents pour 187 courses réalisées. Il a proposé de mettre le document de bilan des transports urbains à la disposition des conseillers municipaux souhaitant le consulter.

A la question de **Mr. Claude LAURENT** sur l'évolution de la cotisation transport en 2011, **Mr. CHEVILLARD** a répondu que la question n'a pas été évoquée en commission. D'après **Mr. LAURENT**, les textes permettent de passer la contribution « transport » à 0.9 et lors du débat d'orientation budgétaire, il a été indiqué au conseil communautaire que celle-ci pourrait passer de 0.6 à 0.75% du salaire brut en 2011.

A ce sujet, **Mr. le Maire** a ajouté que l'examen des différents scénarii élaborés dans le cadre de la nouvelle délégation de service public (DSP), montre que la ligne 6 pourrait être modifiée ; elle pourrait passer d'une ligne régulière à un transport à la demande en heures creuses. Il souhaite que le Conseil Municipal puisse débattre de cette question au moment opportun.

**Mr. LAURENT** a ajouté que la question de la prise en charge des transports scolaires devra être étudiée du fait que le Conseil Général de l'Ain a annoncé qu'il se désengage sur ce service et qu'il en rétrocède la gestion à la Communauté d'Agglomération. Cette décision ne sera pas sans incidence sur l'organisation du transport scolaire et sur les coûts. De fait, il pense que la question devrait être discutée en commission transport.

**Mr Michel BREVET**, adjoint au maire délégué aux sports, à l'environnement et à la sécurité dans les bâtiments, a informé l'Assemblée que la commission « accessibilité » se réunira bientôt et que la salle des fêtes et le gymnase des Carronniers sont concernés par le diagnostic d'accessibilité rendu obligatoire par la loi à compter de fin 2010. Ce rapport doit pouvoir être fourni par la commune à toute personne à mobilité réduite le demandant.

**Mme Odile CONNORD**, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse, a indiqué que le carnaval de Viriat aura lieu cette année le samedi 26 mars prochain.

**Mr Patrice JANODY**, conseiller municipal délégué à l'assainissement, a indiqué que la commission aura lieu le jeudi 10 mars prochain. Il a ajouté que concernant le Comité des Fêtes, la fête dite du « 14 juillet à Viriat » aura lieu le 7 août cette année. Une commission travaille actuellement sur le sujet qui souhaite organiser une « marche gourmande ». A ce sujet, **Mr. Christian CHATARD** a ajouté que le principe est de se retrouver pour une marche amenant à déguster l'entrée, une tarte salée cuite dans un four quartier des Greffets, puis le plat principal, une paëlla, place des Carronniers, le fromage au plan d'eau du Charnay, et le dessert, de retour aux Carronniers. A la buvette, des produits locaux seront proposés. Mr JANODY a précisé qu'il y a une dynamique qui se met en route et que cette marche gourmande sera ouverte à environ 250 convives sur inscription préalable.

**Mr. le Maire**, après avoir félicité le groupe qui réfléchit à l'animation de cette fête pour les idées nouvelles qu'il apporte, a rappelé la commémoration du 19 mars prochain pour les anciens de la guerre d'Algérie ; le recueillement aura lieu devant le monument aux morts.

**Mr Philippe MICHON**, conseiller municipal de l'équipe minoritaire, s'est étonné que tout le Conseil Municipal n'ait pas été invité à la réunion concernant le quartier de la Neuve et qui a abouti à un référendum sur le sens de circulation de la rue du Coteau. Il a souhaité savoir quand les résultats seront communiqués.

**Mr le Maire** a répondu que le questionnaire transmis est une enquête d'opinion et non un référendum. Il a précisé que la réunion évoquée par Mr. MICHON ne portait pas sur le sens de la rue du Coteau mais sur le devenir du secteur avec le projet de Zone d'Aménagement Concerté en préparation. Cette réunion était réservée aux habitants du quartier. L'atelier du Triangle, bureau d'étude en charge du dossier, a présenté les enjeux de l'urbanisation sur le secteur. En fin de réunion, certaines personnes ont évoquées le dossier de la rue du Coteau. Il a alors été décidé d'envoyer un questionnaire à tous les habitants. Enfin, ce courrier précise que le groupe de travail se réunira à l'issue de l'enquête pour prendre connaissance des réponses reçues.

**Mr Philippe MORIN**, adjoint au maire délégué à la voirie, a exposé que la commission propose d'inscrire au prochain budget communal un programme de travaux comprenant notamment la confection d'un trottoir rue du Calidon ; les travaux pourraient débuter dès que possible.

Mr le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il envisage d'utiliser le droit de préemption communal pour acquérir des terrains situés quartier de la Neuve qui font aujourd'hui l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA). Il a expliqué que ceux-ci font partie du périmètre envisagé de la future zone d'aménagement concerté (ZAC) et qu'il souhaite ainsi éviter une urbanisation trop rapide et non réfléchie du secteur. Il s'est engagé à donner tous les détails concernant l'avancé de ce dossier lors du prochain Conseil Municipal, le 29 mars 2011.

La séance est levée à 23 heures.

## ANNEXE

### COMMISSIONS DE BOURG-EN-BRESSE AGGLOMERATION

COMMISSIONS	VICE-PRESIDENTS DELEGUES	NOMS DES MEMBRES DES COMMISSIONS		
		Délégué communautaire titulaire	Délégué communautaire suppléant invité	Conseiller municipal invité
Développement durable et environnement	Cécile BERNARD			Michel BREVET (T) Patrice PERROUD (T)
Aménagement de l'espace et zones d'activités - stratégie territoriale	Bernard QUIVET Jean-François DEBAT	Philippe MICHON (T)	Phillippe MORIN (T)	Patrice JANODY (S)
Finances et administration générale	Hélène CEDILEAU	Claude LAURENT (T)		
Transports et déplacements	Sylviane CHENE		Jean-Luc CHEVILLARD (T)	Elvire SAUCOURT (T) Maryse GOUJON (S)
Services aux communes	Yves BOUILLOUX			Jean-Louis JOBAZET (T)
Développement économique - enseignement supérieur	Christian BERNARD Jean-François DEBAT	Philippe MICHON (T)	Phillippe MORIN (T) Françoise CHESNEL (S)	
Tourisme - sports - équipements de loisirs et communication	Thierry MOIROUX			Catherine CLEMENT (T)
Habitat - politique de la ville et gens du voyage	Bernard PERRET		Yves MEILLON (T)	Noëlle RIBOT (T)
Emploi - insertion et formation	Bernard DUPIN	Odile CONNORD (T)		Elvire SAUCOURT (T)
Culture	Jean Paul RODET	Philippe MICHON (T)		Emmanuelle MERLE (T) Nicole CHENE (S)
Coopération Internationale	Bernard DUPIN	Philippe MICHON (T)		Emmanuelle MERLE (T)